

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2020

La réunion a débuté à 20 heures 00 à la mairie de Valay.

Toutes les délibérations sont enregistrées dans le registre des délibérations.

Président de séance	<i>Mme Claudie GAUTHIER</i>
Secrétaire de séance	<i>Mme Géraldine MULLER</i>
Présents	<i>Mme Claudie GAUTHIER, M. Patrick BILLET, M. Maurice MEULLE, Mme Corinne LAUVERGEON, Mme Edwige BILLET, Mme Géraldine MULLER, Mme Sophie LELIEVRE, Mme Nathalie DELAITRE, M. Jean-Louis PAILLIER, M. Sylvain MARTINET</i>
Absents représentés	<i>M. Hervé COURTIER a donné pouvoir à M. Maurice MEULLE, M. Jean DUCRET a donné pouvoir à M. Patrick BILLET, Mme Anne-Sophie AUBERT a donné pouvoir à Mme Géraldine MULLER</i>
Absents excusés	<i>M. Stéphane BOISSON, M. Ludovic VIARD</i>

Ordre du Jour

1. Habitat 70 : présentation par le Directeur.....	2
2. Approbation du compte-rendu du 16 juin 2020.....	2
3. Aménagement d'une allée piétonne rue du Châtelard.....	2
4. Réfection de la route de Champtonnay.....	3
5. Déclassement au domaine privé de la Commune d'un terrain Avenue de la Gare.....	3
6. Vente d'une parcelle Avenue de la Gare à Mme GRAMMONT et M. CHEZY.....	3
7. Vente d'une parcelle Avenue de la Gare à M. et Mme WOJTYNIAK.....	3
8. Vente d'une parcelle Avenue de la Gare à M. et Mme KNAPP.....	4
9. Subventions 2020 aux Associations.....	4
10. Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe.....	4
11. Questions diverses.....	5

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- L'approbation du compte-rendu du 16/06/2020
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

1. Habitat 70 : présentation par le Directeur

Comme décidé lors du Conseil Municipal du 16 juin 2020, Monsieur ROSAT, Directeur d'Habitat 70, présente l'organisme et explique son objectif annuel de créer 100 logements sur le Département de la Haute-Saône. Il rappelle que la Commune de Valay bénéficie déjà d'un programme d'Habitat 70, rue du Vigny, qui compte des logements individuels et des lots de terrains viabilisés prêts à construire. Un nouveau programme de ce type est envisageable. Plusieurs exemples de constructions récentes sont présentés, l'objectif étant de tenir compte de la volonté de la Commune (par exemple, pour le choix du public visé : familles, seniors, etc.) et de la typologie du terrain retenu.

Monsieur ROSAT informe que 80% des Haut-Saônois peuvent prétendre à un logement locatif d'Habitat 70. Ainsi, un foyer de 4 personnes peut accéder à un logement s'il ne dépasse pas 40 000 € de revenus annuels.

Habitat 70 peut intervenir dans une collectivité si celle-ci le souhaite et s'engage à accorder une subvention par logement locatif construit. Pour notre secteur, la subvention demandée est de 2 500 € pour la Commune et 2 500 € pour la Communauté de Communes du Val de Gray (ce montant peut être échelonné sur plusieurs années, étant entendu que cette subvention ne doit pas être un frein puisque la collectivité bénéficiera d'impôts locaux supplémentaires). Habitat 70 est alors en mesure de réaliser aussi bien la négociation avec les propriétaires de terrains constructibles que les études de faisabilité. Si des surcoûts sont estimés (terrain en pente, très rocheux, etc.), une participation supplémentaire peut être demandée à la collectivité qui peut alors décider d'interrompre le projet.

Madame le Maire remercie Monsieur ROSAT pour sa venue à Valay et pour toutes les réponses apportées.

Après son départ, le Conseil Municipal engage un débat et souhaite se donner les moyens d'accueillir des familles. Du fait du desserrement des ménages, il est constaté que, pour un même nombre de maisons occupées, la population peut avoir tendance à diminuer. Or, notre volonté est de maintenir le nombre d'enfants scolarisés. Tous les efforts réalisés au niveau du Syndicat Scolaire pour rénover l'école ne seront fructueux que si de nouvelles familles peuvent être accueillies. Il en va de l'avenir de notre école et de notre territoire.

Avant de délibérer, le Conseil Municipal souhaite demander à Monsieur ROSAT une précision concernant la subvention de 2 500 €. Certains conseillers ont un doute sur le versement de ce montant en cas d'interruption du programme du fait de surcoûts imprévus. Ce sujet sera donc à nouveau inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

2. Approbation du compte-rendu du 16 juin 2020

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Aménagement d'une allée piétonne rue du Châtelard

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été effectuée auprès de plusieurs entreprises de travaux publics pour la réalisation de l'aménagement d'une allée piétonne « rue du Châtelard ».

Après examen des propositions reçues, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- **DE RETENIR** le devis proposé par l'entreprise *VELET TERRASSEMENTS T.P.* dont le détail est le suivant : Aménagement d'une allée piétonne sur une largeur de 1.40 m « rue du Châtelard » pour un montant total H.T. de **39 570,00 €** ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le devis correspondant ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires sur le budget communal 2020.

4. Réfection de la route de Champtonnay

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été effectuée auprès de plusieurs entreprises de travaux publics pour la réalisation des travaux de réfection de la « route de Champtonnay ».

Après examen des propositions reçues, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- **DE RETENIR** le devis proposé par l'entreprise *VELET TERRASSEMENTS T.P.* dont le détail est le suivant : Réfection de la « route de Champtonnay » pour un montant total H.T. de **9 985,00 €** ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le devis correspondant ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires sur le budget communal 2020.

5. Déclassement au domaine privé de la Commune d'un terrain Avenue de la Gare

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, suivant le plan ci-joint, la parcelle dessinée en vert, d'une longueur de 110 m environ et d'une largeur au plus large de 3 m environ, pourrait être retirée du domaine public pour intégrer le domaine privé de la commune.

Cette parcelle est située derrière la rangée de tilleuls qui longe la route communale et le déclassement ne porte donc pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **PRECISE** que le déclassement du domaine public au domaine privé de cette bande de terrain ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation
- **DEMANDE** le déclassement du domaine public au domaine privé conformément aux dispositions de l'art L141.3 du code de la voirie routière
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer toutes pièces relatives à ce dossier, les frais relatifs au bornage étant à la charge exclusive des bénéficiaires de la cession.

6. Vente d'une parcelle Avenue de la Gare à Mme GRAMMONT et M. CHEZY

Suite à la demande de Madame GRAMMONT et Monsieur CHEZY, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte, à l'unanimité**, de leur vendre, au prix de 3,50 € le m², la parcelle enherbée située devant leur maison qui sera délimitée par un géomètre sous réserve que Madame GRAMMONT et Monsieur CHEZY aient effectué, à leurs frais, les démarches auprès du géomètre avant le 31/12/2020.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération et charge Maître DUPUIS BERNARD, notaire à Gray, de la vente, tous frais à la charge de l'acquéreur.

7. Vente d'une parcelle Avenue de la Gare à M. et Mme WOJTYNIAK

Suite à la demande de Monsieur et Madame Bernard WOJTYNIAK, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte, à l'unanimité**, de leur vendre, au prix de 3,50 € le m², la parcelle enherbée située devant leur maison qui sera délimitée par un géomètre sous réserve que Madame et Monsieur WOJTYNIAK aient effectué, à leurs frais, les démarches auprès du géomètre avant le 31/12/2020.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération et charge Maître DUPUIS BERNARD, notaire à Gray, de la vente, tous frais à la charge de l'acquéreur.

8. Vente d'une parcelle Avenue de la Gare à M. et Mme KNAPP

Suite à la demande de Monsieur et Madame Jean-Claude KNAPP, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte, à l'unanimité**, de leur vendre, au prix de 3,50 € le m², la parcelle enherbée située devant leur maison qui sera délimitée par un géomètre sous réserve que Madame et Monsieur Jean-Claude KNAPP aient effectué, à leurs frais, les démarches auprès du géomètre avant le 31/12/2020.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération et charge Maître DUPUIS BERNARD, notaire à Gray, de la vente, tous frais à la charge de l'acquéreur.

9. Subventions 2020 aux Associations

M. Maurice MEULLE, partie prenante dans ce dossier, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à **11 voix POUR et 1 abstention, DE FIXER** comme suit les attributions et répartitions des subventions de fonctionnement 2020 accordées aux associations qui en ont fait la demande :

- *Mission Locale Espaces Jeunes du Bassin Graylois* : **350 €** ;
- *Souvenir Français* : **200 €** ;
- *Association des Parents d'Elèves de VALAY (A.P.E.)* : **300 €** ;
- *Association Communale de Chasse Agréée de VALAY (A.C.C.A.)* : **500 €** ;
- Voyages scolaires : **23 €/enfant** ;
- *Union Sportive du Val de Pesmes (football)* : **10 €/enfant** ;
- *Association Sportive du CEG de Pesmes* : **10 €/enfant**.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget communal 2020 (Cpte DF 6574).

Il est précisé que seules les Associations qui ont adressé (ou adresseront) un dossier complet de demande pourront obtenir le versement d'une subvention. Un mail d'information va être adressé aux Associations qui n'ont pas transmis leur dossier. Celles-ci seront invitées à le faire avant le 1^{er} septembre 2020. La demande de Carnavales sera examinée au prochain Conseil Municipal afin de tenir compte d'une éventuelle demande des Vén'Arts.

10. Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

VU le décret n° 91-298 du 20 Mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

VU le budget de la collectivité ;

VU le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'**Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet**, afin d'assurer les fonctions suivantes : entretien des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE**, à compter du **1^{er} Août 2020**, la création d'un emploi permanent au grade d'**Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet**, afin d'assurer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts, relevant de la catégorie hiérarchique **C**, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu ;

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

11. Questions diverses

- * Le Pays Graylois propose un jeu de découverte de notre territoire qui peut être pré-réservé au tarif de 20 €. Le Conseil Municipal décide de commander 5 jeux.
- * Patrick BILLET présente des devis pour renouveler le souffleur, le taille-haie et la tondeuse. L'entreprise JOBARD propose la meilleure offre et accepte de reprendre l'ancienne tondeuse. Le Conseil Municipal valide la commande de ces équipements.
- * De même, l'ordinateur portable de la Mairie va être renouvelé.
- * La DDT a donné son accord pour la réalisation partielle de l'entretien de La Tourouge, près de la Mairie, afin de dégager les arrivées de bouches d'évacuation et pouvoir faucher la végétation en septembre. En revanche, les alluvions déposées de part et d'autre du cours d'eau doivent rester en place.
- * Le jury des Villages Fleuris passe dans notre Commune mardi 21 juillet 2020. Pour les Maisons Fleuries, ce sont les élus municipaux qui effectuent les photos des fleurissements et aménagements visibles depuis la voie publique uniquement, et les transmettent au Département.
- * L'Unité Technique de Gray va être sollicitée pour différentes questions concernant la voirie : graviers route de Vadans, route endommagée en surface au niveau du Monument aux Morts, défaut de visibilité des marquages au sol (rue du Château d'Eau notamment).
- * Un courrier nous est parvenu signalant la vitesse excessive rue Fénelon et l'imprudence de certains conducteurs qui se doublent (voire « font la course » sans visibilité). La sécurité routière au niveau de la boulangerie est également évoquée. S'agissant d'une route départementale, l'Unité Technique de Gray a été sollicitée - afin d'envisager des aménagements de sécurité - et nous demande de contacter Ingénierie 70. Ce dossier est à l'étude et donnera lieu à une réunion sur place.
- * Plusieurs conseillers municipaux et /ou leurs conjoints ont aidé à déménager les meubles, tables, chaises et divers mobiliers afin de débiter les travaux de rénovation dans le château. Merci beaucoup à eux, au personnel du Syndicat Scolaire et aux bénévoles qui nous ont rejoints !